



**S.M.T.C.  
COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2008 A 14 HEURES 30  
COMPTE RENDU SUCCINCT DES DELIBERATIONS  
ADOPTES EN SEANCE**

**1. OUVERTURE DE SEANCE**

- Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Yannick BELLE a été nommé secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu succinct de la séance du 22 septembre 2008

2SAJ08RC09E

Pas d'observation.

**Compte rendu adopté.**

**2. RAPPORT AU COMITE SYNDICAL  
SUR LES DECISIONS ADOPTES  
PAR LE BUREAU ET PAR LE PRESIDENT  
DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS QUI LEUR ONT ETE  
DELEGUEES**

- Rapport du président n° 2008-06

(attributions déléguées par délibération en date du 28 avril 2008)

2SAJ08RP10E

Pas d'observation

**Rapport adopté.**

### 3. QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

#### FINANCES (DFI)

- Budget du SMTC – affectation des résultats de l'exercice 2007

2DFI08DL0698

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'affecter le résultat de l'exercice 2007 de la manière suivante :

Affectation au besoin de financement à la section d'investissement	16 706 865,08 €
Excédent reporté en fonctionnement	4 739 003,02 €

#### Conclusions adoptées à l'unanimité

- Budget du SMTC – exercice 2008 - décision modificative n°1

2DFI08DL0697

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte la décision modificative n°1 de l'exercice 2008, portant le budget global 2008 à :

	Dépenses	Recettes
Investissement	193 444 963,08 €	193 444 963,08 €
Fonctionnement	163 123 352,02 €	163 123 352,02 €
Total	356 568 315,10 €	356 568 315,10 €

#### Conclusions adoptées à l'unanimité

#### POLITIQUES DE DEPLACEMENTS (DPD)

- Presqu'île scientifique de Grenoble – étude de faisabilité du projet de franchissement de la voie ferrée entre le polygone scientifique et la gare de Grenoble - convention de financement entre Réseau Ferré de France / Conseil général de l'Isère / Ville de Grenoble / SMTC

2DPD08DL0745

Intervention d'Olivier BERTRAND

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- donne un avis favorable sur le projet de convention de financement de l'étude relative au franchissement de la voie ferrée dans le prolongement de la rue des Martyrs et de la rue Guémard qui sera lancée sous maîtrise d'ouvrage de RFF,
- accepte le financement prévoyant une participation financière du SMTC de 80 000 € :

Conseil général de l'Isère	80 000 €
Ville de Grenoble	80 000 €
SMTC	80 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>240 000 €</b>

- dit que cette participation est forfaitaire et non révisable,
- autorise le président à signer la convention avec RFF, la ville de Grenoble et le Conseil général de l'Isère.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

**INVESTISSEMENTS (ITV)**

- 3° ligne de tramway - Equipements de drainage des courants vagabonds - convention avec la SEM GEG

2ITV08DL0727

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve le principe de passer une convention d'un montant de 29 277,26 € avec Gaz Électricité de Grenoble pour le paiement, sous forme de subvention d'équipement, des travaux liés à la protection des réseaux existants contre les courants vagabonds engendrés par la 3ème ligne de tramway,
- autorise le président à mettre au point et à signer cette convention,
- dit que cette subvention d'équipement fera l'objet d'un étalement,
- dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

- Prolongement de la ligne B sur la presqu'île scientifique de Grenoble - déviation d'une canalisation de gaz - convention d'étude avec GRT Gaz

2ITV08DL0724

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le président à mettre au point et à signer la convention à intervenir entre GRT Gaz et le SMTC, pour la réalisation des études et des travaux pour la déviation de la canalisation gaz sise sur le tracé de l'extension de la ligne B du tramway au polygone scientifique.

Le SMTC assure la charge financière de l'étude de faisabilité pour un montant de 30 000 € HT, des études de détails, uniquement en cas d'abandon du projet de tramway (non-obtention de la déclaration d'utilité publique), et des travaux de terrassement et de remblaiement nécessaires à la dépose de l'ancienne canalisation.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget du SMTC.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

- Programme de travaux pour la mise en circulation des Citadis sur la ligne A - Dépôt d'Eybens - Marché de génie civil - autorisation de signature au président - Marché attribué par la CAO du 20/10/2008

2ITV08DL0728

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le président à mettre au point et à signer les pièces du marché de travaux de génie civil pour le réaménagement des bâtiments atelier et station service du dépôt d'Eybens pour la réalisation du programme pour la mise en circulation des tramways CITADIS sur la ligne A du réseau de l'agglomération grenobloise avec la société STPL (38530 PONTCHARRA) pour un montant de 219 932 € HT.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget du SMTC.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

- Programme de travaux pour la mise en circulation des Citadis sur la ligne A - Dépôt d'Eybens - Marché de charpente/serrurerie - autorisation de signature au président - Marché attribué par la CAO du 20/10/2008

2ITV08DL0729

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le président à mettre au point et à signer les pièces du marché de travaux de charpente serrurerie pour le réaménagement des bâtiments atelier et station service du dépôt d'Eybens pour la réalisation du programme pour la mise en circulation des tramways CITADIS sur la ligne A du réseau de l'agglomération grenobloise avec la société MERIT (38600 FONTAINE) pour un montant de 423 116 € HT.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget du SMTC.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

## **EXPLOITATION (ETR)**

- Adaptation de l'offre – communes d'Eybens et de Vif - création de points d'arrêts

2ETR08DL0725

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise la création et l'aménagement des trois arrêts suivants sur les communes d'Eybens et de Vif :

- à Eybens, nouvel arrêt « Les Javaux » sur la ligne 12, en correspondance avec la ligne 31 au carrefour entre l'avenue d'Echirrolles et l'avenue Jean Jaurès ;
- à Vif, deux arrêts scolaires sur la Plaine de Reymure, aux numéros 530 et 1051 (arrêts également desservis par le service Proxi'TAG Reymure).

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

- Exploitation des lignes de transports en commun desservant les communes du sud de l'agglomération grenobloise - modification de l'offre information voyageurs – marché d'exploitation conclu avec Grindler - avenant n°1

2ETR08DL0726

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte les modifications apportées aux lots 1 et 2 du marché passé le 19 août 2008 avec l'entreprise Grindler pour l'exploitation des lignes desservant le sud de l'agglomération, afin d'adapter l'offre concernant la ligne 17, la navette Saint Paul de Varces et un service scolaire du collège Masségu.

Il autorise également le président à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec l'entreprise Grindler. pour le lot 1 pour un montant de 17 862 € HT.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

## **INFORMATION RELATIONS EXTERIEURES (DIRE)**

- Contrat de prestations de services entre le SMTC et l'association des unions commerciales de Grenoble pour l'opération « j'ai un ticket avec mon commerçant »

2DIR08DL0738

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- décide d'approuver le contrat de prestations de services, à intervenir entre le SMTC d'une part et l'association des unions commerciales de Grenoble d'autre part ayant pour objet de participer à la promotion de l'image du SMTC,

- précise que le contrat précité sera conclu pour l'année 2008 sur la base de l'article 30 du code des marchés publics,
- indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget du SMTC, exercice 2008,
- autorise le président à signer ledit contrat à intervenir entre le SMTC et ladite association pour un montant de 5 000 € TTC.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

- Partenariat - Démarche sciences et démocratie 2008 « Développement économique, développement humain »

2DIR08DL0739

**Pas d'observation**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'octroyer une subvention de 18 000 € à Grenoble Alpes Métropole pour l'organisation de la 4ème édition du Forum « Sciences et Démocratie » le 5 décembre 2008. Les crédits sont inscrits au budget du SMTC, exercice 2008, en section de fonctionnement, article 65735.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

## **ADMINISTRATION GENERALE (SAJ)**

- Adoption du règlement intérieur du comité syndical du SMTC

2SAJ08DL0588

**Pas d'observation**

Le renouvellement des instances du SMTC survenu dans le courant de l'année 2008, induit l'adoption par l'assemblée délibérante de son règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte son règlement intérieur.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 00.